

Charte déontologique

Partie 1 : Principes généraux

Le journal du Grand Paris est édité par JGPmedia, et reconnu service de presse en ligne par la CPPAP sous le n° 1121W92555. Son objectif est de fournir une information qualifiée et de qualité aux fins d'être utile à ses lecteurs.

1 - Objet de la charte

La présente charte a pour objectif de préciser les engagements, devoirs et principes qui régissent le fonctionnement de JGPmedia. JGPmedia juge ces conditions indispensables à son bon fonctionnement. JGPmedia a souhaité les partager avec ses lecteurs pour engager un dialogue à leur endroit et s'assurer de leur confiance.

2 - Adhésion au Spiil (Syndicat de la presse indépendante d'information en ligne)

JGPmedia est membre du Syndicat de la presse indépendante d'information en ligne (Spiil). À ce titre, JGPmedia a accepté de se conformer à une série de règles basées sur le Guide des bonnes pratiques des membres du Spiil qui est librement accessible sur le site du syndicat. Elle vient compléter la Charte de Munich sur les droits et devoirs des journalistes.

3 - Indépendance de l'entreprise

JGPmedia se définit comme une entreprise de presse indépendante. Elle défend donc ses intérêts propres et n'est pas au service d'intérêts commerciaux ou d'influence tiers.

Partie 2 : Éditorial

1 - Renouvellement

Le contenu éditorial fait l'objet d'un renouvellement régulier et non pas seulement de mises à jour ponctuelles et partielles. Tout nouvel article est daté.

2 - Frais et cadeaux

Sauf circonstances particulières, *Le journal du Grand Paris* prend en charge l'ensemble des frais liés à l'activité professionnelle des journalistes qu'il emploie : déplacements, hébergement, restauration, etc.

Il s'assure que ces derniers n'acceptent pas de cadeaux ou d'avantages divers, directement ou indirectement, dans le cadre de leur activité ou, plus généralement, dans des circonstances susceptibles d'avoir clairement une incidence sur leur travail.

Ces circonstances particulières sont définies par la personne en charge de l'équipe rédactionnelle, et chaque membre du personnel doit, en la matière, se référer à cette personne.

Les obligations éditoriales du *Journal du Grand Paris* ne s'opposent pas à l'acceptation des billets gratuits, ni à la prise en charge éventuelle du voyage et de l'hébergement, pour les journalistes amenés à couvrir des événements ou des conférences.

3 - Séparation des activités commerciales et éditoriales

Les activités commerciales et éditoriales sont séparées. Ainsi, les personnes en charge de la commercialisation des espaces publicitaires n'ont pas, dans le même temps, des responsabilités éditoriales ou un lien hiérarchique direct avec des membres de la rédaction, sous quelque forme que ce soit.

4 - Responsabilité sociale

L'équipe du *journal du Grand Paris* est constituée de journalistes professionnels. JGPmedia applique les différentes conventions collectives des sociétés de presse et s'engage à proposer aux membres de sa rédaction un paiement en salaire.

Partie 3 : Transparence économique

1 - Actionnariat

Les mentions légales sont clairement affichées et disponibles sur l'ensemble des sites édités par JGPmedia et dans l'ours de ses éditions papier. Elles comprennent notamment le nom du directeur de publication et le statut juridique de la société.

2 - Publication des comptes annuels

JGPmedia publie chaque année ses comptes simplifiés.

Partie 4 : Publicité

1 - Maîtrise des contenus publicitaires

JGPmedia refuse toute insertion publicitaire qui serait contraire à son éthique ou à sa ligne éditoriale.

2 - Transparence du caractère promotionnel de certains contenus

Tout article financé ou qui répond à un cahier des charges proposé par un annonceur doit être clairement identifié comme tel, conformément à l'article 20 de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique et à l'article 10 de la loi n° 86-897 du 1 août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse.

Il doit ainsi respecter les règles suivantes :

L'article (ou tout autre type de contenu) est sur-titré « Publicité » ou « Publi-reportage » de manière lisible. Il est réalisé sous une forme clairement différente de celle du journal (maquette, typo, coloriage, sans logo du service de presse à l'intérieur du publi-rédactionnel).

L'article ne peut être signé par la rédaction ou l'un de ses membres.

Le site comporte une page dans laquelle les conditions pratiques et déontologiques de mise en œuvre de ces contenus est détaillée.

3 - Multiplicité des formats

JGPmedia informe ses lecteurs qu'il accorde une attention particulière à ce que les espaces publicitaires n'occupent pas une majorité de ses pages lors d'une navigation sur les différents types d'écrans ; de même, qu'il fait en sorte de ne pas multiplier les formats à outrance pour distribuer ses contenus dans des conditions de lecture optimale.

4 - Publicité programmatique

Le journal du Grand Paris assume la responsabilité de ce qui est diffusé sur son site. Il veille à ce que ses lecteurs ne soient pas exposés à des scripts malveillants ou à une multitude de traceurs au travers d'espaces de publicité programmatique.

Le journal du Grand Paris partage cette responsabilité avec l'ensemble de ces prestataires et ne tra-

vaille qu'avec ceux qui respectent ces mêmes règles et dont les pratiques ne vont pas à l'encontre de ses engagements ou de l'intérêt de ses lecteurs.

Partie 5 : Données personnelles

1 - Cookies, traceurs

Le site Internet du *Journal du Grand Paris* suit les recommandations de la Cnil en matière de récolte des données, de traceurs et de cookies. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite loi « Informatique et Liberté »), nous avons déclaré auprès de la Cnil, le traitement de vos données personnelles. Le numéro de déclaration est le 1804966v0.

2 - Distribution sécurisée

Le journal du Grand Paris propose à ses visiteurs un accès à son site et aux dispositifs de connexion sécurisés (HTTPS). Il en est de même pour la diffusion de la publicité, tant pour le service de presse en ligne que pour ses prestataires techniques.

3 - Facilité de désabonnement

Le journal du Grand Paris informe ses lecteurs qu'ils peuvent à tout moment se désabonner. Vous pouvez écrire à abonnement [a] lejournaldugrandparis.fr ou cliquer sur le lien prévu à cet effet dans nos newsletter et mailings. La demande de désabonnement sera traitée dans les meilleurs délais.